

Passage en niveau III des Etablissements Sociaux et Medico-Sociaux - Personnes Agées - de 9 départements d'Occitanie 09, 12, 30, 31, 34, 48, 66, 81, 82

Au regard des indicateurs de suivi de l'épidémie, à compter de ce jour, nous vous informons que l'ensemble des ESMS PA des départements de l'Ariège (09), de l'Aveyron (12), du Gard (30), de la Haute-Garonne (31), de l'Hérault (34), de la Lozère (48), des Pyrénées Orientales (66), du Tarn (81) et du Tarn et Garonne (82) ont été informés qu'ils doivent appliquer les recommandations de niveau III.

Pour l'instant, les ESMS PA des départements de l'Aude (11), du Gers (32), du Lot (46) et des Hautes Pyrénées (65) continuent à appliquer les recommandations de niveau II.

Ces recommandations (fiches 6a et 7a) sont consultables ici :

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/covid19-strategie-de-prevention-des-personnes-agees>

En cliquant sur ce lien, vous trouverez également des informations sur le dépistage, les mesures de prévention, ainsi que les numéros de téléphone à utiliser pour toute question (fiches 9a et 9b).

*Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie – ARS Occitanie
Cellule Régionale d'Appui au Pilotage Sanitaire – le 21/10/2020*